

MODIFICATION STATUTAIRE

Après mise à jour des statuts du 28 octobre 2023, la répartition du capital social de la SCI Le Colibri est la suivante :

- . Gisèle Gilkes 1 part en pleine propriété et 499 parts en usufruit
- . Bruno Morgand 499 parts en nue-propriété et 499 parts en usufruit
- . Guillaume Gilkes 228 parts en nue-propriété
- . Adeline Dumas 271 parts en nue-propriété et 1 part en pleine propriété